

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MARS 2016

Point 2016/01 : DOB

Nous avons bien conscience que l'exercice de ce DOB et l'élaboration du budget 2016 qui va suivre sont particulièrement difficiles puisque, outre les incertitudes liées normalement à ce type d'exercice, celui-ci présente des incertitudes supplémentaires compte tenu que la répartition entre les flux financiers entre communes, territoire et métropole n'est pas encore totalement stabilisée.

Nous remercions, donc, les services d'avoir rédigé ce document et de travailler à l'élaboration du budget 2016, dans des conditions indéniablement difficiles. Notons au passage que ce DOB est plus documenté et argumenté que précédemment.

Nous ne reviendrons pas sur le contexte international ni national qui a été longuement évoqué.

Néanmoins, votre discours sur le fait que l'Etat crée pour les collectivités territoriales une situation contraignante est non seulement attendu mais répétitif, vous permettant ainsi d'expliquer que tous les maux financiers de la commune viennent du fait de l'Etat..

Nous sommes parfaitement conscients, que la baisse de la DGF ne simplifie pas l'équilibre budgétaire des collectivités du bloc communal. Cette baisse a été nécessaire dans le cadre de l'effort entrepris pour redresser notre déficit public, qui rappelons le, a été de 2007 à 2011, en moyenne supérieur à 5%, avec les conséquences d'une forte augmentation de l'endettement de l'Etat.

Permettez-nous de faire observer que la question du Fond de péréquation est d'une autre nature, et du reste vous le savez fort bien. Ce n'est nullement agréable, mais cela doit bien signifier quelque part que notre collectivité n'est pas parmi les plus défavorisées. Il est compréhensible que vous mettiez en cause les critères de péréquation. C'est un débat légitime, auquel nous serions prêts à contribuer. Cependant, nous vous rappelons que notre devise républicaine comporte le mot "fraternité", qui se traduit souvent dans l'univers concret par le mot "solidarité", et que nous ne pouvons pas faire fi de cet impératif, qui confère une légitimité indiscutable au concept de péréquation.

La montée en puissance de la péréquation qui pénalise financièrement notre ville qui a en comparaison avec la moyenne des communes françaises, des ressources fiscales confortables, a vu sa contribution augmentée en faveur d'autres communes moins «riches».

Dans le Châtillon Information de ce mois, vous mettez en évidence deux tableaux, qui montrent à la fois la perte en ressources liée à la diminution de la DGF et de la montée en puissance de FPIC, désignant ainsi à la vindicte populaire, l'Etat, ce qui vous permet de vous dégager de toutes responsabilités dans les difficultés financières de la commune

...

Sur ce sujet, nous souhaiterions donc vous rappelez quelques points :

- ⊗ **Au début des années 2000, vous avez pris la décision de ne pas intégrer une intercommunalité d'agglomérations. Châtillon et Montrouge se sont regroupées en une communauté de communes, modalité d'intercommunalité habituellement utilisée par les communes rurales, avec un rôle négligeable car n'ayant que très peu de compétences déléguées par les deux communes. Sur les 36 communes du département de Hauts de Seine ce sont, d'ailleurs, les deux seules communes à avoir fait ce choix déroutant. Mais, il s'agit là d'un choix, bien assumé et partisan, de votre part, qui souhaitait garder votre complète autonomie et ne pas avoir à discuter et à partager les décisions avec les maires des communes avoisinantes (Clamart, Fontenay, Bagneux, Malakoff) qui, elles, se sont regroupées dans la communauté d'agglomérations " Sud de Seine".**

Outre les économies d'échelle pouvant être faites pour les services regroupés, des investissements auraient pu être effectués grâce à l'aide de l'Etat qui, pour favoriser les intercommunalités, a abondé sa dotation, en fonction d'un "Coefficient d'Intégration fiscale des intercommunalités", coefficient qui mesurait le taux de transfert des compétences des communes vers les intercommunalités. Il était très variables selon les intercommunalités (5,67 pour Châtillon-Montrouge, 22,4 pour Sud de Seine, 23,1 pour les Hauts de Bièvres,..).

Nous avons fait un calcul précis en 2013, que sur la période de 2005 à 2013, Châtillon avait, ainsi perdu, 6.5 Mios€ d'aide del'Etat pour ce concept.

Donc encore plus jusqu'à 2015. Mais ce n'est pas fini... Lors du dernier conseil territorial de Vallée Sud Grand Paris, les investissements prévus pour 2016 sont la poursuite des investissements initiés par Sud de Seine et Hauts de Bièvre les années précédentes.. Donc Châtillon et Montrouge n'ayant rien initié les années précédentes, elles ne bénéficieront pas d'investissements notables prévus pour 2016 alors qu'elles contribueront aux investissements des 9 autres communes de ce nouveau territoire..

- ⊗ **Vous êtes d'une discrétion de violette sur les coûts entraînés par les dérives financières liées aux emprunts toxiques.. or de 2012 à 2014 vous avez payé cash au Groupe Dexia, plus de 5 Mios €, qui vous font maintenant cruellement défaut... et contrairement à vos dénégations, votre situation financière aurait été, à ce jour, beaucoup plus confortable si vous aviez pu compter sur ce montant versé à Dexia, comme matelas supplémentaire pour faire face aux difficultés actuelles.**
- ⊗ **Depuis plusieurs années, nous avons attiré votre attention, chaque année, à chaque vote sur le Compte administratif, sur la génération d'épargne qui était structurellement faible, même avant les dérapages des frais financiers liés aux emprunts toxiques, faute d'un contrôle et d'une maîtrise des charges générales. Nous en voyons maintenant les résultats puisque, après un exercice 2014, ou l'épargne brute était négative de 640 K€, elle est encore négative en 2015 de 15 k€. Cette « amélioration dans le déficit »- si l'on peut s'exprimer ainsi- serait due à un montant de droits de mutation exceptionnellement élevé sur 2015, donc non**

pérenne. Ces déficits de l'épargne brute ne vous permet pas pour la 2^{ème} année consécutive de faire face aux remboursements d'emprunts avec l'épargne de l'année..

Nous nous réservons d'une analyse plus complète avec les chiffres définitifs du Compte Administratif 2015.

Pour ce qui concerne les grandes lignes du Budget 2016, nous avons bien compris les incertitudes, particulièrement grandes cette année, à prévoir l'avenir.

Cependant, nous souhaitons souligner l'utilité du travail sur le plan pluriannuel d'investissements, qui donne une visibilité sur la politique que vous souhaitez mettre en place.

Nous pourrons par la suite évoquer les choix retenus, mais nous constatons que les montants annuels des investissements programmés restent modestes, bien entendu contraints par la situation financière extrêmement tendue de la commune et par l'importance de l'endettement de la commune, aggravé par celui engendré par la sortie des emprunts toxiques.

En effet, pour 2016, le montant des investissements s'élève à 6.1 Mios €, soit 174 €/hb, alors qu'à titre indicatif le montant moyen pour le département se situait à NN/hb €.

Là aussi, nous reviendrons plus largement avec les documents définitifs sur le Budget 2016.

Je passe la parole à Martine Gouriet pour terminer cette intervention sur le DOB.

Dette de l'Etat

2002 : 958 Miard

2007 : 1.253 Miards

2012 : 1 869 Miards

2014 : 2 038 Miards